

Ministry of Education

Office of the ADM
Financial Policy and Business Division
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des
opérations
Édifice Mowat, 20^e étage
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2016: B13

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs de l'Éducation
Surintendantes et surintendants des affaires

EXPÉDITEUR :

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

DATE :

Le 12 juillet 2016

OBJET :

Nouveaux fonds pour la réfection des écoles

Un élément clé de la vision « Atteindre l'excellence » du ministère de l'Éducation est d'offrir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires afin de favoriser le rendement et le bien-être des élèves. J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que, pour concrétiser sa vision, le ministère fait un investissement pluriannuel historique dans l'infrastructure scolaire afin de garder les écoles de l'Ontario en bon état.

Le ministère accorde 1,1 milliard de dollars de plus aux conseils scolaires pour financer des travaux de réfection pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 afin de garder les écoles en bon état. Cette aide financière supplémentaire tient compte à la fois du retard dans les travaux de réfection des écoles relevé dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires du ministère et de la nécessité d'effectuer régulièrement des réparations et des travaux d'entretien dans les écoles. L'aide financière est annoncée à ce stade-ci pour permettre aux conseils de compléter pendant l'été les travaux de réfection dans leurs écoles existantes et à répondre à des besoins essentiels en matière de bâtiments qui autrement auraient dû attendre.

Veillez noter qu'il faut l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil pour modifier en cours d'année le règlement sur les Subventions pour les besoins des élèves pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Les modifications devraient être élaborées d'ici l'été, et nous informerons les conseils une fois qu'elles auront été approuvées.

Nouvel investissement annuel dans la réfection des écoles pour les garder en bon état

L'aide pluriannuelle supplémentaire qu'accorde le ministère pour la réfection des écoles à compter de l'année scolaire en cours, soit 2015-2016, vient compléter les programmes de financement actuels qui portent sur l'amélioration de l'état des écoles et la réfection des écoles. Les conseils scolaires bénéficient des montants supplémentaires totaux ci-dessous pour la réfection des écoles pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Année scolaire	Amélioration de l'état des écoles	Réfection des écoles	Investissement supplémentaire total dans la réfection des écoles
2015-2016	460 millions de dollars	40 millions de dollars	500 millions de dollars
2016-2017	535 millions de dollars	40 millions de dollars	575 millions de dollars

L'augmentation de l'aide financière pour l'amélioration de l'état des écoles et la réfection des écoles montre qu'il est important de procéder à la réfection des bâtiments et sites importants et d'effectuer des réparations et des travaux d'entretien qui sont de nature esthétique ou qui ne respectent pas le seuil de capitalisation. L'**annexe A** indique l'allocation révisée pour l'amélioration de l'état des écoles qui est accordée à chaque conseil en 2015-2016 et en 2016-2017 et l'**annexe B**, l'aide financière supplémentaire pour la réfection des écoles correspondant aux montants indiqués dans le tableau du règlement qui est accordée pour ces deux années.

Le ministère est conscient que l'année scolaire est déjà avancée au moment de l'annonce et que, par conséquent, les conseils n'auront peut-être pas l'occasion de dépenser le montant supplémentaire accordé pour 2015-2016 d'ici le 31 août 2016. Il est à noter que les conseils scolaires pourront reporter tout montant non dépensé à la prochaine année scolaire.

Comme d'habitude, le ministère s'attend à ce que les conseils scolaires utilisent les fonds destinés à l'amélioration de l'état des écoles et à la réfection des écoles pour les écoles qui doivent demeurer ouvertes. Pour les écoles qu'on prévoit fermer ou qui doivent faire l'objet d'un examen des installations les fonds réfection ne devraient être utilisés pour traiter les besoins de renouvellement qui pourraient compromettre le fonctionnement continu de ces écoles à court terme.

1. Augmentation de l'aide financière pour l'amélioration de l'état des écoles

En 2011, le ministère a amorcé des inspections échelonnées sur cinq ans visant à déterminer l'état des écoles admissibles de la province et les besoins de réfection dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires. En 2014, il a pu

utiliser les données recueillies au cours des inspections des trois premières années pour accroître de 1,25 milliard de dollars sur trois ans l'aide financière pour l'amélioration de l'état des écoles accordée aux conseils à compter de l'année scolaire 2014-2015.

En 2015, le ministère a terminé le premier cycle complet d'inspections des écoles. Les résultats de l'évaluation provinciale ont indiqué un retard global dans les travaux de réfection des écoles de l'ensemble de la province représentant près de 16 milliards de dollars et un indice moyen de l'état des installations de 29 %.

L'analyse des besoins de réfection identifiés qu'a effectuée le ministère a montré que, dans bien des cas, le retard dans les travaux de réfection vise des besoins hautement prioritaires liés à des éléments et systèmes importants des bâtiments, tels que la toiture, la chaudière, le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, la plomberie, le système électrique et les fenêtres. La réfection de ces éléments importants est primordiale pour préserver l'intégrité de la structure des bâtiments scolaires de sorte que les écoles puissent demeurer saines et sécuritaires. Par ailleurs, les évaluations ont révélé que des éléments non essentiels des bâtiments scolaires, tels que les tapis, les tuiles et l'asphalte, étaient en mauvais état. Même si ces éléments ne sont pas essentiels au fonctionnement d'une école, ils constituent des signes visibles de sa détérioration et ont une incidence négative sur les élèves, le personnel et la collectivité lorsqu'ils ne sont bien entretenus au fil du temps.

Comme on l'a indiqué, le ministère augmente considérablement le financement annuel pour l'amélioration de l'état des écoles dans toute la province. Grâce à cette aide financière supplémentaire, les conseils scolaires pourront continuer d'investir dans la réfection de bâtiments et de sites importants qui sont de nature amortissable. Le ministère accorde cette aide pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 en utilisant la même méthode que celle employée pour le financement initial de l'amélioration de l'état des écoles en 2016-2017 annoncé dans la note de service **2016: SB09**, *Financement de l'amélioration de l'état des écoles pour 2016-2017*, du 1^{er} avril 2016.

Qui plus est, le ministère modifie l'exigence actuelle 80/20, instaurée pour l'année scolaire 2015-2016, concernant l'affectation des fonds pour l'amélioration de l'état des écoles, soit 80 % pour les systèmes et éléments importants des bâtiments et 20 % pour l'intérieur des bâtiments et les éléments du site. Il veut ainsi faire en sorte qu'on consacre au moins 70 % de l'aide financière pour l'amélioration de l'état des écoles aux systèmes et éléments importants des bâtiments et au plus 30 % à l'intérieur des bâtiments, aux éléments du site et à d'autres aspects jugés non essentiels. Cependant, malgré la nouvelle exigence 70/30, les conseils seront libres d'utiliser la totalité des fonds destinés à l'amélioration de l'état des écoles pour améliorer des systèmes et éléments importants des bâtiments.

Les fonds pour l'amélioration de l'état des écoles qui ne sont pas utilisés au cours d'une année scolaire pourront être reportés à l'année suivante. On rappelle aux conseils scolaires qu'ils doivent utiliser la totalité des montants non dépensés au cours des années précédentes avant de pouvoir bénéficier du nouveau montant accordé pour

l'amélioration de l'état des écoles. Le ministère s'attend à ce que les conseils utilisent les fonds pour rénover des écoles qui resteront ouvertes pendant au moins cinq ans.

2. Rapport sur les dépenses liées à l'amélioration de l'état des écoles

À titre de rappel, toutes les dépenses financées à l'aide de l'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles doivent être de nature amortissable et être déclarées dans VFA.facility (auparavant dans TCPS). Cela inclut les fonds supplémentaires annoncés dans la présente note de service.

Veillez vous reporter aux notes de service **2016: SB09** et **2015: SB37**, *Rapport sur les dépenses de réfection et le point sur le Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires*, du 18 décembre 2015.

3. Augmentation de l'aide financière pour la réfection des écoles

Le ministère augmente également l'allocation pour la réfection des écoles afin d'aider les conseils scolaires à effectuer dans des bâtiments scolaires des réparations et des travaux d'entretien courants qui sont de nature esthétique ou qui ne respectent pas le seuil de capitalisation. Ce financement vise à permettre aux conseils scolaires d'entreprendre des travaux destinés à améliorer sensiblement l'apparence des écoles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Comme on l'a déjà mentionné, l'aide financière supplémentaire pour la réfection des écoles est offerte à compter de l'année scolaire 2015-2016. Il est à noter que, pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, l'aide supplémentaire correspond aux montants figurant dans le tableau du règlement sur les Subventions pour les besoins des élèves, tandis que les montants de base pour chacune de ces années continueront d'être calculés au moyen de la formule existante fondée sur la superficie repère requise par élève.

4. Rapport sur les dépenses pour la réfection des écoles

Comme il est indiqué dans la note de service **2015: SB37**, toutes les dépenses en capital couvertes par l'allocation pour la réfection des écoles doivent être déclarées dans VFA.facility à compter de l'année scolaire 2016-2017. Cela inclut l'aide supplémentaire annoncée dans la présente note de service.

5. Affiche

Les conseils scolaires devront installer une affiche soulignant l'appui accordé par le gouvernement de l'Ontario aux endroits où des travaux de réfection d'école d'une valeur d'au moins 100 000 \$ sont réalisés. L'affiche sera fournie par le ministère de l'Éducation. Les conseils scolaires devront s'occuper d'installer l'affiche à un endroit bien en vue peu de temps après sa réception. Le ministère de l'Éducation assume tous les coûts liés à la production de l'affiche, y compris les coûts de distribution aux conseils scolaires.

Le ministère se réjouit à l'idée de collaborer avec les conseils scolaires dans le cadre de ses investissements visant à garder les écoles en bon état. L'amélioration des

milieux d'apprentissage est l'un des meilleurs investissements d'infrastructure qu'on puisse faire.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mathew Thomas, chef, Direction des politiques et des programmes d'immobilisations, au 416 326-9920 ou à Mathew.P.Thomas@ontario.ca, ou avec Hitesh Chopra, chef d'équipe, politiques, Direction des politiques et des programmes d'immobilisations, au 416 325-1887 ou à Hitesh.Chopra@ontario.ca.

Original signé par :

Gabriel F. Sékaly
Le sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations,

c. c. Surintendantes et surintendants et gestionnaires des installations

Annexe A : Allocation révisée pour l'amélioration de l'état des écoles

CSD n°	Nom des conseils scolaires de district	Allocation révisée pour 2015-2016	Allocation révisée pour 2016-17
1	DSB Ontario North East	8 600 261	9 473 500
2	Algoma DSB	10 410 216	11 217 806
3	Rainbow DSB	10 158 880	11 027 532
4	Near North DSB	9 345 963	10 437 209
5.1	Keewatin-Patricia DSB	8 104 307	8 939 295
5.2	Rainy River DSB	4 247 367	4 741 335
6.1	Lakehead DSB	9 344 554	10 251 489
6.2	Superior-Greenstone DSB	4 933 340	5 369 725
7	Bluewater DSB	9 924 480	10 845 061
8	Avon Maitland DSB	9 024 355	9 882 594
9	Greater Essex County DSB	24 280 108	26 127 664
10	Lambton Kent DSB	15 663 352	16 652 032
11	Thames Valley DSB	45 181 050	48 855 353
12	Toronto DSB	225 780 292	255 899 527
13	Durham DSB	24 126 194	26 494 178
14	Kawartha Pine Ridge DSB	13 543 795	11 103 211
15	Trillium Lakelands DSB	8 271 255	8 438 541
16	York Region DSB	21 178 934	22 079 407
17	Simcoe County DSB	13 345 613	13 756 309
18	Upper Grand DSB	8 127 536	7 990 138
19	Peel DSB	61 480 153	66 908 093
20	Halton DSB	16 599 969	17 462 127
21	Hamilton-Wentworth DSB	22 059 047	23 171 890
22	DSB of Niagara	17 826 201	15 240 913
23	Grand Erie DSB	12 700 804	13 166 152
24	Waterloo Region DSB	16 568 602	16 232 360
25	Ottawa-Carleton DSB	49 478 375	54 499 312
26	Upper Canada DSB	21 374 673	23 728 679
27	Limestone DSB	13 094 741	14 493 643
28	Renfrew County DSB	6 159 758	6 732 137
29	Hastings and Prince Edward DSB	12 794 549	13 842 856
30.1	Northeastern Catholic DSB	2 719 411	2 635 669
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	1 747 362	1 966 086
31	Huron-Superior Catholic DSB	3 187 208	2 820 354
32	Sudbury Catholic DSB	3 673 260	3 644 815
33.1	Northwest Catholic DSB	1 138 425	1 248 914
33.2	Kenora Catholic DSB	1 186 775	1 301 906
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	5 432 772	5 960 047
34.2	Superior North Catholic DSB	2 042 253	2 240 464

CSD n°	Nom des conseils scolaires de district	Allocation révisée pour 2015-2016	Allocation révisée pour 2016-17
35	Bruce-Grey Catholic DSB	613 743	673 309
36	Huron-Perth Catholic DSB	477 543	507 999
37	Windsor-Essex Catholic DSB	7 306 220	7 870 575
38	London District Catholic School Board	5 743 422	5 370 512
39	St. Clair Catholic DSB	3 233 455	3 232 202
40	Toronto Catholic DSB	34 907 253	37 725 647
41	Peterborough V N C Catholic DSB	2 850 156	2 779 492
42	York Catholic DSB	13 592 065	14 628 131
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	13 343 442	14 094 278
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	2 161 565	2 372 096
45	Durham Catholic DSB	4 506 060	4 926 579
46	Halton Catholic DSB	4 571 026	4 592 812
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	7 357 702	8 083 619
48	Wellington Catholic DSB	959 885	1 001 238
49	Waterloo Catholic DSB	8 126 456	8 746 330
50	Niagara Catholic DSB	9 220 160	9 765 991
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	2 672 411	2 665 228
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	3 872 061	3 716 250
53	Ottawa Catholic DSB	14 649 920	16 238 819
54	Renfrew County Catholic DSB	3 588 372	3 900 460
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	5 624 185	5 531 827
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	658 030	589 143
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	3 407 836	3 762 846
58	CS Viamonde	8 336 191	9 134 682
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	4 028 056	4 197 505
60.1	CSD catholique des Grandes Rivières	9 333 247	10 342 113
60.2	CSD catholique Franco-Nord	3 414 467	3 144 951
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	5 465 349	6 252 187
62	CSD catholique des Aurores boréales	580 862	287 875
63	CS catholique Providence	2 934 069	3 191 754
64	CSD catholique Centre-Sud	5 234 650	5 734 252
65	CSD catholique de l'Est ontarien	5 996 009	6 206 791
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	6 377 942	6 854 184

Annexe B : Investissements supplémentaires dans la réfection des écoles, 40 M\$

CSD n°	Nom des conseils scolaires de district	Montant figurant dans le tableau du règlement pour 2015-2016	Montant figurant dans le tableau du règlement pour 2016-2017
1	DSB Ontario North East	376 115	363 704
2	Algoma DSB	300 771	299 996
3	Rainbow DSB	395 074	376 792
4	Near North DSB	286 499	282 964
5.1	Keewatin-Patricia DSB	212 716	213 527
5.2	Rainy River DSB	117 857	121 748
6.1	Lakehead DSB	256 650	242 716
6.2	Superior-Greenstone DSB	133 163	133 113
7	Bluewater DSB	373 146	378 118
8	Avon Maitland DSB	372 134	378 106
9	Greater Essex County DSB	702 724	710 585
10	Lambton Kent DSB	527 437	504 055
11	Thames Valley DSB	1 504 296	1 506 103
12	Toronto DSB	5 755 643	5 632 514
13	Durham DSB	1 199 783	1 230 618
14	Kawartha Pine Ridge DSB	650 974	646 687
15	Trillium Lakelands DSB	389 613	380 148
16	York Region DSB	1 948 517	1 978 298
17	Simcoe County DSB	928 111	944 130
18	Upper Grand DSB	602 768	609 779
19	Peel DSB	2 467 642	2 482 190
20	Halton DSB	1 098 422	1 116 860
21	Hamilton-Wentworth DSB	928 355	898 156
22	DSB of Niagara	765 858	746 884
23	Grand Erie DSB	567 681	560 340
24	Waterloo Region DSB	1 089 937	1 092 645
25	Ottawa-Carleton DSB	1 504 030	1 488 159
26	Upper Canada DSB	675 377	671 031
27	Limestone DSB	454 887	460 354
28	Renfrew County DSB	274 858	276 271
29	Hastings and Prince Edward DSB	373 379	368 234
30.1	Northeastern Catholic DSB	85 548	87 468
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	80 855	82 134
31	Huron-Superior Catholic DSB	137 443	139 778
32	Sudbury Catholic DSB	148 288	141 419
33.1	Northwest Catholic DSB	45 152	46 156

CSD n°	Nom des conseils scolaires de district	Montant figurant dans le tableau du règlement pour 2015-2016	Montant figurant dans le tableau du règlement pour 2016-2017
33.2	Kenora Catholic DSB	36 466	35 837
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	185 975	187 269
34.2	Superior North Catholic DSB	53 030	56 778
35	Bruce-Grey Catholic DSB	88 703	91 839
36	Huron-Perth Catholic DSB	82 805	83 787
37	Windsor-Essex Catholic DSB	388 247	385 989
38	London District Catholic School Board	345 218	347 179
39	St. Clair Catholic DSB	169 157	173 310
40	Toronto Catholic DSB	1 756 567	1 768 925
41	Peterborough V N C Catholic DSB	244 066	252 607
42	York Catholic DSB	880 906	891 519
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	1 269 489	1 298 867
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	331 134	349 932
45	Durham Catholic DSB	346 925	349 695
46	Halton Catholic DSB	528 288	536 364
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	504 041	512 899
48	Wellington Catholic DSB	128 872	129 079
49	Waterloo Catholic DSB	364 655	375 103
50	Niagara Catholic DSB	416 204	413 282
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	179 841	180 088
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	227 413	232 037
53	Ottawa Catholic DSB	758 972	782 814
54	Renfrew County Catholic DSB	108 366	110 600
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	245 549	244 127
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	64 207	66 799
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	121 238	122 778
58	CS Viamonde	263 655	276 188
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	292 992	295 014
60.1	CSD catholique des Grandes Rivières	298 074	275 176
60.2	CSD catholique Franco-Nord	83 014	86 428
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	240 110	226 670
62	CSD catholique des Aurores boréales	44 697	43 849
63	CS catholique Providence	214 590	216 340
64	CSD catholique Centre-Sud	312 605	324 044
65	CSD catholique de l'Est ontarien	273 817	273 921
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	418 409	411 087